Département : Loire Atlantique (44) Commune : La Bernerie-en-Retz (44760)

Nom de la zone de baignade : Roche-Marie

Description de la zone de baignade

Nature : sable, rocher

Longueur : 100 m

Largeur : 1000 m (plage et estran)

Marnage moyen : 3,5 m

Marnage maximum : 5,5 m

Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre

Localisation du point ARS : X : 267179 ; Y: 2241218 (Lambert II)

Fréquentation maximale : 150 à 300 personnes

Equipement : poubelles

Accessibilité aux animaux : non

Autres activités : aucune

Zone riveraine : zone urbaine de faible densité

Occupation du sol : tissu urbain continu le long du littoral, bassin versant urbanisé au 3/4

Population permanente : 3 246 (sur la commune)

Population estivale : 15 000 (sur la commune)

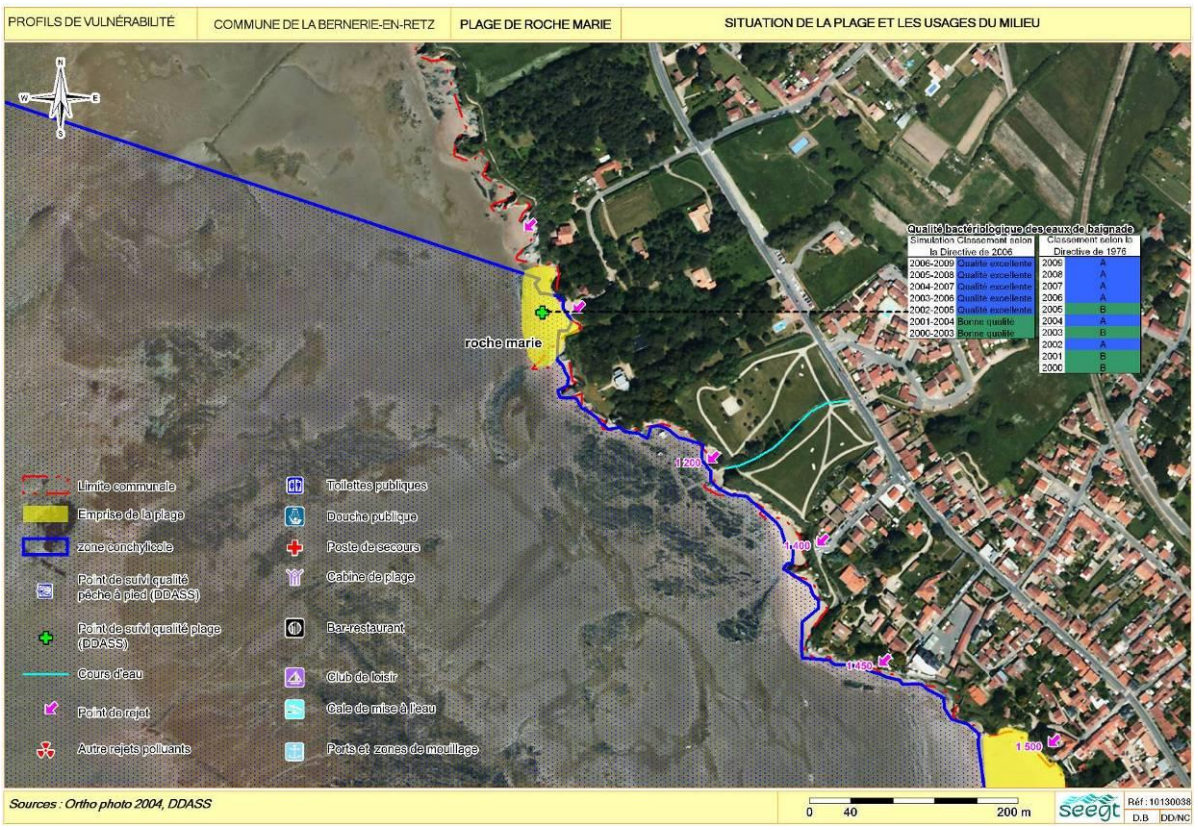

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

Année	2019	2020	2021	2022
Classement selon directive de 2006	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La qualité de l'eau de la plage de Roche-Marie est d'excellente à bonne qualité pour la baignade.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10^6 cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

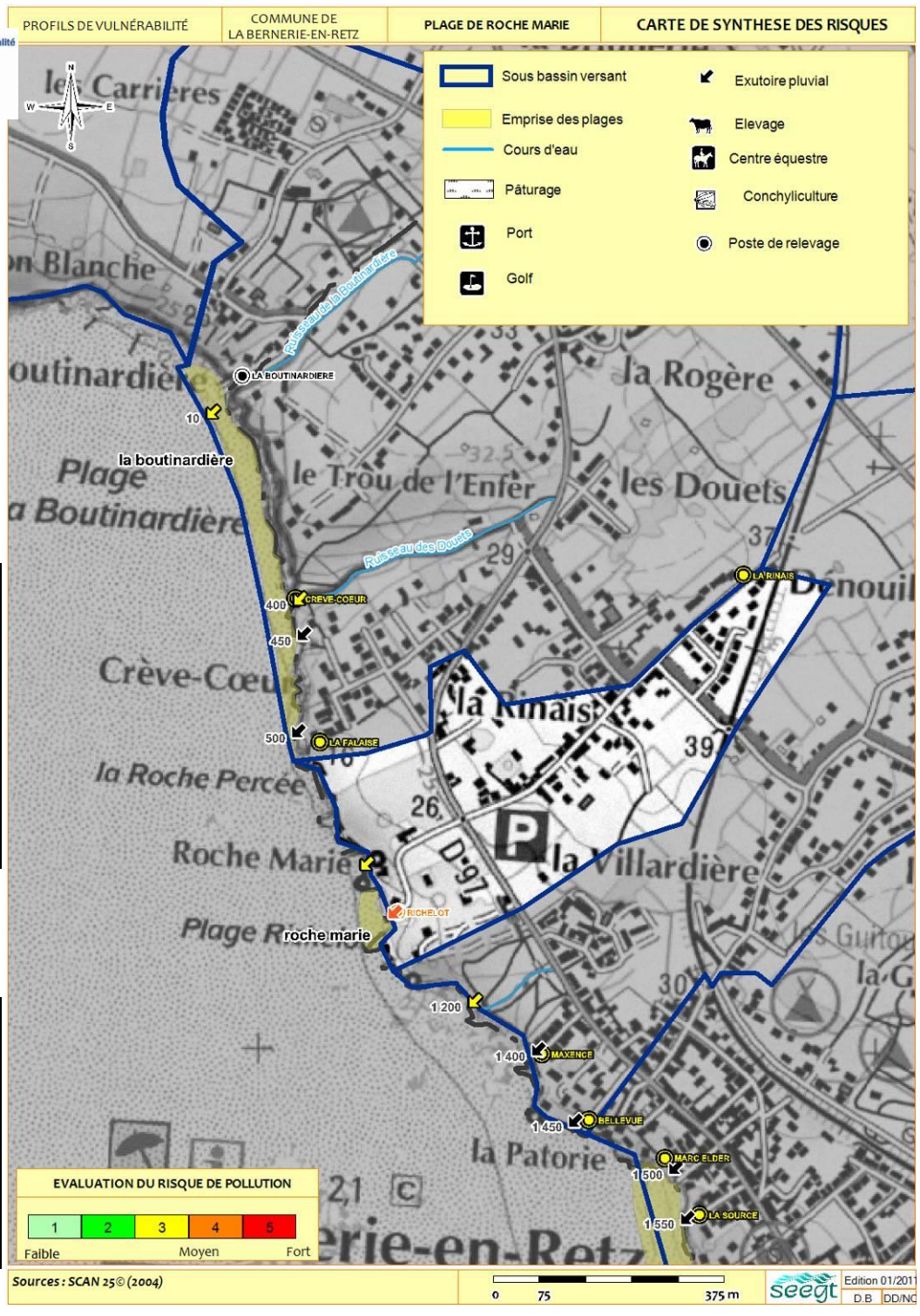

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % Non-conformités de branchement Trop-plein sur les postes de refoulement
Eaux pluviales	Exutoire pluvial débouchant sur la plage et à proximité Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Animaux interdits sur la plage

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2022 : aucun.

Caractérisation du risque

Rejet a risque		Situation a risque		Evaluation du risque	Duree probable de la contamination
Localisation	Frequence	Conditions maritimes	Frequence		
Exutoire pluvial situé au droit de l'av. du Docteur Richelot	Temps de pluie	Toutes	60 jours/an	Fort niveau 4/5	6 heures
Poste de relevage de Richelot	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	Exceptionnelle	Fort niveau 4/5	12-24 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

Actions	Date de realisation
Fiabilisation du poste de refoulement de Richelot et renforcement	
Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP)	En continu, renforcé sur 2016-2017
Entretien préventif des voiries et réseaux eaux pluviales (EP)	Enquête publique sur schéma directeur des eaux pluviales (été 2018)
Etude de faisabilité du prolongement des émissaires eaux pluviales (EP) et évaluation efficacité	
Interdiction des chiens sur la plage 1er juin – 15 septembre (arrêté municipal)	15 mars 2021

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : contact@mairie-labernerie.fr ; numéro téléphone :02 40 82 70 56 ……..